

Modalités de prise en charge financière par la CNPV

Modalités de prise en charge financière par la CNPV pour le séminaire :

- Pour les instructeurs nationaux photo ou vidéo, les membres du bureau, les responsables nationaux d'activités, présidents de commissions régionales ou leur représentant, formateurs photo et vidéo niveaux 3 : la CNPV prendra en charge l'hébergement et les repas pendant le temps du séminaire (voir programme prévisionnel). Les déplacements seront également pris en charge (à hauteur de 150 € par personne maximum), et les co-voiturages et abandons de frais doivent être privilégiés. N'oubliez pas de conserver vos factures de péage et de repas lors de vos déplacements pour la prise en charge directe ou l'abandon de frais.
- Pour les formateurs photo et vidéo niveaux 2 : la CNPV prendra en charge l'hébergement et les repas pendant le temps du séminaire (voir programme prévisionnel). Les déplacements ne seront pas pris en charge.
- Pour les formateurs photo et vidéo niveaux 1, invités par leur président de commission régionale ou commission départementale : le coût de l'hébergement, des repas et des déplacements est à la charge des commissions régionales ou départementales, sans prise en charge de la CNPV, y compris en abandon de frais. Compter 130 € pour le séjour (du samedi après-midi au lundi après-midi).
- Pour les présidents de commission départementale : pas de prise en charge par la CNPV, y compris en abandon de frais, sauf si représentant mandaté par la région en remplacement du président de commission régionale.

Modalités de prise en charge financière par la CNPV pour le module pédagogique :

- Pour l'équipe pédagogique en titre : la CNPV prendra en charge l'hébergement et les repas. Les déplacements seront également pris en charge (à hauteur de 150 € par personne maximum).
- Pour les stagiaires : pas de prise en charge par la CNPV, y compris en abandon de frais.

Modalités de prise en charge financière par la CNPV pour le stage national :

- Pour l'équipe pédagogique en titre : la CNPV prendra en charge 50% du coût du stage (hébergement, repas et plongées). Les déplacements seront également pris en charge (à hauteur de 150 € par personne maximum).
- Pour les stagiaires (y compris les stagiaires formateurs) : pas de prise en charge par la CNPV, y compris en abandon de frais.

Catherine VASSELIN, chargée des finances et organisatrice séminaire : imagesub.finances@gmail.com